

**Extrait du Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique
de L'Air Liquide S.A. du 04 avril 2024 (63^{ème} session)**

Fait à Paris, le 04 avril 2024

Le Comité Social et Économique de L'Air Liquide S.A. a siégé en séance plénière le 04 avril 2024.

- **Le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « Consultation du CSE sur la situation économique et financière » (article L.2312-17 du Code du travail).**

Les informations relatives à la situation économique et financière de l'entreprise ont été soumises aux membres du CSE et de la Commission Socio-Économique et Environnementale, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de l'étude et de l'analyse de ces informations ainsi que de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA¹. Elles ont été présentées lors des séances du CSE du 14 mars 2024 et du 04 avril 2024, tant sur la situation financière que sur la recherche, et ont donné lieu à débats et échanges. Elles ont également été présentées lors de la séance du 13 février 2024 en Commission Socio-Économique et Environnementale. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

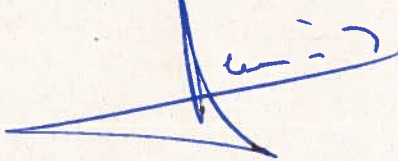
La consultation des membres sur la situation économique et financière de l'entreprise en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024 **a recueilli un avis favorable (10 voix favorables et 1 voix défavorable).**

- **De plus, le point suivant était inscrit à l'ordre du jour : « Consultation du CSE sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi, dont le bilan social » (article L.2312-17 du Code du travail)**

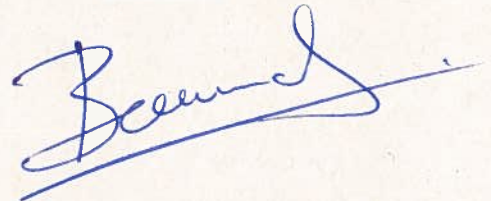
Le bilan social 2023, le rapport 2023 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'index 2023 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les informations relatives à l'emploi, à la formation professionnelle, etc., ont été soumis aux membres du CSE, pour débats, lors des séances du 22 février 2024 et du 04 avril 2024 sur la politique sociale de l'entreprise. Ces rapports et informations ont également été soumis à la Commission Socio-Économique et Environnementale, cette dernière étant chargée par délégation du CSE de leur étude, de leur analyse et de la préparation de l'avis en vertu de l'article 9.2 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique², lors de la séance du 13 février 2024. Il a été répondu à l'ensemble des demandes et questions formulées par les membres du Comité Social et Économique de L'Air Liquide SA.

La consultation des membres sur la politique sociale, y compris le bilan social, en application de l'article L. 2312-17 du Code du travail et de l'article 6 de l'accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024 **a recueilli un avis défavorable (3 voix favorables, 6 voix défavorables, 2 abstentions).**

Madame Pascale BEUVIER
Présidente



Madame Laurence BERNARD
Secrétaire



¹ Accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024

² Accord relatif au renouvellement du Comité Social et Économique au sein de la Société L'Air Liquide SA du 21 février 2024